



**ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE**

**PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
30 septembre 2020**
siège social de la MNT - Paris

Le 30 septembre 2020, à 10 h 30,

En raison du contexte sanitaire du moment et conformément à la convocation adressée le 25 septembre 2020 par voie électronique, l'AGE s'est tenue sous un double format présentiel et visioconférence au siège social de la MNT à Paris

La présente AGE s'est déroulée par report de celle initialement fixée au 4 septembre 2020, report justifié par le constat d'absence de quorum. En application des statuts de l'association, aucun quorum n'est requis pour la présente AGE.

. En présentiel

Stéphanie BAFFOU, Jean-Luc BORDENAVE, Hervé BOULLE, Marc BOURHIS, Emmanuelle CHAMBARD, Thierry COT, Radia DAOUD, Jean-François DAUVERGNE, Guy DELEON, Pascal FORTOUL, Dominique GARNIER, Arnaud LATOUR, Philippe LEMAIRE, Mathieu LHERITEAU, Vincent LERMITTE, Isabelle MARTIN-PERROT, Laurence PENHOUE, Régis PETIT, Anne PITHON, Martine POIROT, Virginie PINGET-BAUER, Yvonie RAMIS, Florence RAVEL, Richard THOMASSIER.

Assistaient également David LE BRAS et Marie-Agnès DUCROT (équipe technique ADGCF), Claire BOULLAND (la gazette des communes)

. En visio-conférence :

- 17 adhérents et Katia Paulin, (ADGCF)

L'Assemblée Générale extraordinaire est présidée par Monsieur Pascal FORTOUL, Président de l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France.

Sous la présidence de Pascal FORTOUL, sont appelés comme scrutateurs Martine POIROT et Jean-François DAUVERGNE, adhérents, présents et acceptants.

L'Assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Pascal ouvre la séance en rappelant que l'ADGCF est à un tournant de son histoire : elle doit tout à la fois préserver son identité, sa convivialité tout en devant s'adapter à un monde territorial bousculé si ce n'est bouleversé par les grandes mutations de notre temps (transition écologique, numérique, sanitaire mais aussi organisation, financement et pilotage du service public voire mondialisation des enjeux territoriaux et évolution des Etats-Nations, etc.)

L'ADGCF va devoir faire face à d'importants défis et repenser repenser son modèle associatif pour tenir compte du retour en force de l'institution communale (Engagement et proximité + prises de position idéologiques des nouveaux élus intercommunaux) et du risque d'un effacement progressif de l'esprit de solidarité intercommunale. La mission de l'ADGCF doit dépasser les figures historiques de l'intercommunalité dite de réseau et de « projet »

pour penser l'intercommunalité comme l'autorité organisatrice des coopérations interterritoriales (avec les communes, les territoires voisins, les CD et CR mais aussi les services locaux de l'Etat)

La double ambition pour l'ADGCF dans les années à venir sera de répondre aux besoins de ses membres mais aussi aux enjeux de son temps.

1- Présentation du nouveau projet associatif, par Dominique Garnier

Dominique Garnier rappelle qu'à l'origine le nouveau projet associatif avait vocation à déterminer les orientations stratégiques 2020-2023 de l'ADGCF et alimenter la rédaction des nouveaux statuts de l'Association. Fruit d'une démarche réellement collective et collaborative, il a permis de sonder les membres sur les travaux menés et les chantiers ouverts depuis 2014, de dresser un bilan de l'activité durant la période 2014-2020 et de recueillir leur point de vue sur les dispositifs et les services existants de l'Association à améliorer mais aussi sur les nouveaux champs à investir.

L'ADGCF reste avant tout un centre de ressources, un laboratoire d'idées et un porte parole en faisant dialoguer tous les acteurs du bloc local.

Concernant la gouvernance et les ressources, l'ADGCF propose 3 résolutions pour :

- ➔ Affirmer l'ADGCF comme une coopérative d'idées et d'actions
- ➔ Faire vivre le réseau des DG dans les territoires
- ➔ Faire sortir l'ADGCF de son relatif anonymat

■ Résolution 1 : Organiser le pilotage de l'ADGCF autour d'un Conseil d'administration réunissant 62 membres élus par les adhérents, intégrant un « comité exécutif », un Bureau, les délégués régionaux, les représentants des collèges associés, de l'AdCF, avec application de la parité entre les femmes et les hommes et représentant la diversité territoriale et institutionnelle de l'intercommunalité.

■ Résolution 2 : Viser l'adhésion de 80 % des intercommunalités en 2023 c'est-à-dire 50 % des DGS et DGA des communautés et métropoles

■ Résolution 3 : Tout en maintenant le principe des cotisations individuelles, proposer une formule d'adhésion alternative donnant la possibilité aux intercommunalités de souscrire pour l'ensemble de leur CODIR et faire de l'expertise de l'association et de son réseau une source de revenus potentiels

2 - Présentation de la nouvelle gouvernance et des lignes de force du projet de nouveaux statuts, par Martine Poirot et Yvonic Ramis

Martine Poirot présente les lignes de force de la nouvelle gouvernance :

- la parité femmes / hommes
- des représentations dans toutes les régions

Elle précise que cette nouvelle gouvernance doit permettre de mieux représenter les régions, de s'inscrire dans la continuité de l'action du bureau sortant tout en déployant une organisation modernisée, plus structurée incluant une part de renouvellement des membres.

Yvonic Ramis présente les nouveaux modes de désignation des membres du Bureau au CA, les modalités de vote et le calendrier d'installation prévisionnel fin 2020, sous réserve des mesures sanitaires du moment. Il indique qu'un mail sera adressé dans les tous prochains jours à tous les adhérents leur précisant les modalités de vote et le calendrier.

Compte-tenu des mesures sanitaires sur Paris très contraignantes, Jean-François Dauvergne propose d'organiser l'Assemblée Générale en province à Chalon sur Saône, ville du nouveau Président de l'AdCF, Sébastien Martin, choix qui aurait le double avantage d'une organisation plus sécurisée et consoliderait les liens entre les deux associations.

Yvonic Ramis vérifie la faisabilité sur le Palais des congrès de Chalon sur Saône,

La date et le lieu définitif seront tranchés dans les prochains jours pour tenir compte de l'agenda de Sébastien Martin et des mesures sanitaires du moment.

3 - Approbation des nouveaux statuts

L'Assemblée générale extraordinaire passe au vote :

Nombre de votants (présentiel et visio-conférence) : 555

Votes POUR : 550 (dont 10 pouvoirs)

Votes CONTRE : 1

Abstention : 4

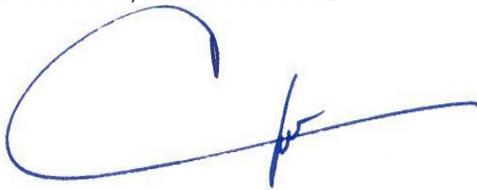
Les nouveaux statuts sont approuvés par l'assemblée générale extraordinaire. Ils entreront en vigueur après transmission en préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de l'Assemblée pour leur soutien et leur confiance.

La séance est levée à 12h05.

Fait le 30 septembre, en double exemplaires

Le Président, Pascal FORTOUL



La Présidente déléguée, Martine POIROT

